

## In memoriam : Jerzy Jasiński

### Dobrochna Wojcik

Le professeur Jerzy Jasiński, éminent criminologue polonais, est décédé à Varsovie le 14 octobre 1998.

Dès qu'il eut terminé, en 1954, ses études à la Faculté de droit de l'Université de Varsovie, J. Jasiński commença une activité scientifique à la section de criminologie de l'Institut des sciences juridiques de l'Académie polonaise des sciences. Il resta attaché toute sa vie à cet établissement, dirigea pendant plusieurs années la section et fut dès 1983 rédacteur en chef des *Archives de criminologie*, revue hautement appréciée par les criminologues.

Dans cette brève notice nécrologique, on ne peut que signaler la richesse et la variété de l'activité scientifique du professeur Jasiński, tant en Pologne qu'à l'étranger. Dans son acquis dominant les travaux scientifiques concernant les caractéristiques et la dynamique de la délinquance en Pologne, les réactions à cette délinquance et les prévisions portant sur ses formes. Son ouvrage intitulé *Les prévisions concernant la délinquance en tant que phénomène de masse* fut couronné du prestigieux prix L. Petrajitski.

Le problème de la politique pénale représentait un objet important de recherche pour le professeur Jasiński. Il dénonçait une punitivité marquée de cette politique en Pologne, que ne justifiaient ni les dimensions ni la gravité de la délinquance, et soulignait l'incohérence de la politique pénale dans les années quatre-vingt, marquée par une aggravation systématique des peines, et ensuite par leur atténuation par des actes successifs d'amnistie. Il critiquait le caractère obligatoire de l'aggravation des peines en cas de récidive. Il signalait le surpeuplement des prisons polonaises – considérable dans la période précédente –, problème étroitement lié à la punitivité du système de justice.

Ses travaux sur la consommation d'alcool et sur ses déterminants socioculturels, fondés sur les enquêtes nationales qu'il avait effectuées lui-même, sont d'un grand intérêt social. Ces travaux montrent la dimension du phénomène, sa concentration dans une certaine catégorie de buveurs, les modèles de boire usuellement acceptés, les attitudes sociales envers le phénomène. Dans les résultats de ces enquêtes es soulignée, ce qui est important, l'ambivalence : la permissivité et en même temps la réprobation des excès qui apparaissent à l'occasion de la consommation d'alcool. Important aussi fut le fait de démontrer que chez les buveurs,

le sentiment de satisfaction et des avantages que leur procure le fait de boire l'emporte sur ses effets fâcheux. Les attitudes de ce genre ne favorisent pas la prophylaxie alcoolique.

Un autre chapitre important dans la production scientifique du professeur Jasiński est constitué par ses travaux théoriques, concernant par exemple les aspects théoriques et moraux de la peine de mort, la conception de la criminologie en tant que science, les pronostics en criminologie. Ses travaux empiriques se caractérisent aussi par un niveau méthodologique élevé, et il y attachait beaucoup d'importance. Il faut rappeler aussi les activités didactiques et éducatives du professeur Jasiński, et sa participation aux travaux d'organisation et de déploiement de la vie scientifique en Pologne. Durant de longues années, il fut expert au comité des recherches et des pronostics « Pologne 2000 », au comité des recherches « Pologne au XXI<sup>e</sup> siècle », et membre du groupe d'experts auprès du ministère de la Santé et de l'Assistance sociale. Ce ne sont là que quelques exemples de ses activités.

Remarquable aussi fut la contribution du professeur Jasiński aux travaux législatifs. Dès le début des années soixante-dix, il participa aux travaux du groupe chargé de l'élaboration du projet de loi sur la protection de la santé psychique, jusqu'à l'adoption de cette loi en 1994. Il a été membre de la Commission pour la réforme du Code pénal (section du droit de l'exécution des peines).

Membre de nombreuses associations scientifiques polonaise, et de la rédaction de différentes revues scientifiques, le professeur Jasiński a aussi été réputé dans les milieux criminologiques internationaux. En tant que visiting professor, il a poursuivi ses recherches et enseigné, dans les années 1979-1990, dans les Universités de Kyoto, Cambridge, Uppsala et Berkeley. Dans les années soixante-dix, il a été vice-président du comité de recherche sur la déviance et le contrôle social de l'Association internationale de sociologie, et de 1990 à 1994 il a été membre du comité directeur de cette association. Il a représenté la Pologne aux réunions annuelles de la commission pour la prévention de la délinquance et l'administration de la justice du Conseil économique et social de l'ONU, et a été membre de la délégation polonaise au IX<sup>e</sup> congrès des Nations Unies qui s'est tenu au Caire en 1995. Il a également participé maintes fois, en qualité de rapporteur, aux sessions du comité de l'assemblée du Conseil de l'Europe pour les problèmes de la délinquance, et en 1997 fut nommé membre du bureau de ce comité.

Dans les quelques dernières années, il coopéra étroitement avec l'Institut de l'administration de la Justice, fut membre du conseil scientifique de cet institut, écrivit et recensa certains ouvrages y édités.

Il exerça aussi une importante activité sociale et politique. Membre du Conseil législatif et du Conseil national de la magistrature, il fut aussi, pendant plusieurs années, expert de la commission sénatoriale des droits de l'Homme et de la légalité, juge et vice-président du tribunal d'Etat.

Sa disparition est une lourde perte pour la science polonaise.